86000CRN



MPM Coolant Premium Longlife -40°C Renault / Nissan Ready to Use

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 28-6-2011 Date de révision: 10-8-2022 Remplace la fiche: 23-7-2021 version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM Coolant Premium Longlife -40°C Renault / Nissan Ready to Use

Code du produit : 86000CRN

Type de produit : Agents antigel

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes clos

Utilisation de la substance/mélange : Agents antigel Catégorie fonction ou usage : Agents antigel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company Cyclotronweg 1 2629 HN Delft Delft - Nederland T +31 (0)15 2514030 info@mpmoil.nl - www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, H373 catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : 1,2-éthanediol

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs.

P264 - Se laver les main soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient la réglementation locale/régionale/nationale/internationale applicable.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
L'eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	≤ 50	Non classé
1,2-éthanediol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	≥ 40 - ≤ 49	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
2-éthyle hexanoate de sodium	(N° CAS) 19766-89-3 (N° CE) 243-283-8	> 0,05 - < 1,5	Repr. 2, H361d
Glycerol	(N° CAS) 56-81-5 (N° Index) 200-289-5	≥ 0,05 - ≤ 0,5	Non classé

Remarques : Le produit possède un goût amer par mesure préventive, en cas d'ingestion accidentelle

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général

: Retirer la victime de la zone contaminée. Si la personne est inconsciente, placer en

position de récupération et faire appel à un médecin.

Après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

Après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation

persiste.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner

à boire au sujet inconscient. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Nocif par inhalation.

Après contact avec la peau : Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.

Après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2. Luttez contre les incendies plus importants à

l'aide d'eau pulvérisée ou de mousse résistant aux alcools.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

10-8-2022 (version: 2.0) FR (français) 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

: Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Utiliser un Autres informations

jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ventiler suffisamment. Utiliser un vêtement de protection. Baliser la zone d'épandage et en

interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du

visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du

visage. Appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à Pour la rétention

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et

pelleter dans un conteneur pour élimination.

Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate

6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur l'élimination - voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Eviter la formation d'aérosols.

danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Conserver dans des

conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites. Conserver dans un endroit frais et bien

ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Agent oxydant.

Informations sur le stockage en commun : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et

boissons, y compris ceux pour animaux.

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à Matériaux d'emballage

l'écart des matières combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents antigel.

Mesures d'hygiène

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1,2-éthanediol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	52 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
Belgique	Short time value [mg/m³]	104 mg/m³ Aërosol (TGG 15 min.)
Belgique	Short time value [ppm]	40 ppm Aérosol.
Belgique	Classification additionelle	Kan door de huid worden opgenomen.
Belgique	Absorption possible par contact cutané	
Allemagne	Notes	

3/8 10-8-2022 (version: 2.0) FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains:

des gants de protection

Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,38		EN ISO 374

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide chaud

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Aspect : Hygroscopique. Couleur : Jaune. Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

pH solution : 8,3 @ 20 °C

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Non déterminé Point de congélation : -40 °C

Point d'ébullition : 108 °C ASTM D 1120

Point d'éclair : 122 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Densité : 1057 kg/m3 @ 20 °C Solubilité : Produit soluble dans l'eau. Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

: Le produit n'est pas explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes : Pas de propriétés oxydantes. Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité : water,acetone,alcohol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec des matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

MPM Coolant Premium Longlife -40°C Renault / Nissan Ready to Use

DL50 orale 1782 mg/kg ATE

1.2-éthanediol (107-21-1)

DL50 orale rat	1600 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3500 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l 6h

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)

DL50 orale rat	2043 mg/kg de poids corporel OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 402

Glycerol (56-81-5)

DL50 orale rat	12600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

10-8-2022 (version: 2.0) 5/8 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)

≈ 300 mg/kg de poids corporel EPA OTS 795.2600

Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Autres informations

Contient une petite quantité bitrex.

L'agent d'amertume est une description générale pour les additifs chimiques qui sont ajoutés à des produits dangereux pour lui donner un goût amer, ce qui crée une forte aversion et en tant que tel évite les empoisonnements accidentels pour surtout les jeunes enfants et les animaux domestiques. Il est souvent utilisé dans les nettoyants ménagers, les pesticides et également les liquides de refroidissement. Il existe un certain nombre de produits chimiques possibles qui peuvent être utilisés, cependant, le plus connu est le benzoate de dénatonium (CAS 3734-33-6.).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général

: Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour

l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

1,2-éthanediol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l @96h Dikkop witvis (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48h
CE50 72h - Algues [1]	10000 mg/l 168h
CE50 72h - Algues [2]	2000 mg/l 192h
CE50 96h - Algues [1]	3536 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Mysidopsis bahia (Duration: 23 d)

2-éthyle hexanoate de sodium (19766-89-3)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Oryzias latipes
CE50 Daphnie 1	910 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	49,3 mg/l Desmodesmus subspicatus
LOEC (chronique)	63 mg/l Daphnia magna @21d
NOEC (chronique)	25 mg/l Daphnia magna @21d

12.2. Persistance et dégradabilité

MPM Coolant Premium Longlife -40°C Renault / Nissan Ready to Use

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

1,2-éthanediol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-éthanediol (107-21-1)

-1,36 Log Pow

12.4. Mobilité dans le sol

MPM Coolant Premium Longlife -40°C Renault / Nissan Ready to Use

Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

10-8-2022 (version: 2.0) 6/8 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations relatives à l'élimination du

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

produit/de l'emballage

: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 01 14* - antigels contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG		
14.1. Numéro ONU	4.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de dange	Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballag	ge		
Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'env	pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Uruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10-8-2022 (version: 2.0) FR (français) 7/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.